

N/REF : 15/04/2025 9H58 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C17361
V/Email reçu le Mardi 15/04/2025 a 9H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
5 SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 23 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 22 JOUVET - MME DIAN 07 60 40 89 31
LOGEMENT N° 002880, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE SUR CHAUFFE EAU EN PANNE D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 17/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION ELECTRIQUE
CONSTAT : DISJONCTEUR 2A DÉARMÉ
RÉARMEMENT DISJONCTEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT ELECTRIQUE
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : SI L'EAU CHAUDE N'EST PAS REVENUE, PREVOIR REMPLACEMENT DU BALLON.

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 12H43 M. R. STEPHANT

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 17/04, SI RETOUR DE LA LOCATAIRE POUR
ABSENCE D'EAU CHAUDE, PREVOIR REMPLACEMENT DU BALLON.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					95,00
T.V.A. a 10,00%					9,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.